

EB44.R15 **Date et lieu de réunion de la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé**

Le Conseil exécutif,

Ayant noté la résolution WHA22.23 relative au lieu de réunion de la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé; et

Vu les dispositions des articles 14 et 15 de la Constitution,

DÉCIDE

- 1) que la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé aura lieu au Palais des Nations, à Genève (Suisse);
et
- 2) que, sous réserve de consultations avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, cette assemblée s'ouvrira le mardi 5 mai 1970.